

## CAHIER DES CHARGES

<b>1. Fonction(s) :</b>	Agent d'exploitation - voirie
<b>1.1. Titulaire :</b>	N.N
<b>1.2. Taux d'activité :</b>	100 %

<b>2. Mission (raison d'être, essence de la fonction)</b>
Exécuter les travaux confiés à l'équipe des travaux publics et collaborer activement au bon fonctionnement du service.

<b>3. Supérieur hiérarchique direct</b>
Cantonniers-coordonateurs

<b>4. Remplaçant/suppléant</b>
Collaborateurs des travaux publics, en fonction des tâches et spécificités.

<b>5. Tâches et activités</b>	
Travaux d'entretien	<p><i>Routes, trottoirs, chemins, sentiers, places publiques, passages sous-voies et sous-chaussées, parkings communaux, places de pique-nique et accotements :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Balayage et nettoyage ;</li> <li>• Fauchage et tonte des zones vertes, élagage et taille des haies, des arbres et plantations ;</li> <li>• Contrôle de l'état des revêtements, traitement des fissures ;</li> <li>• Petites réparations des surfaces en enrobés bitumeux ou en pavés ;</li> <li>• Remise en état des revêtement graveleux ;</li> <li>• Réfection/remplacement de pavés, bordures, bordurettes ;</li> <li>• Petits travaux de maçonnerie ;</li> <li>• Curage des dépotoirs, nettoyage des grilles et caniveaux, entretien des organes de chaussée (couvercles, grilles).</li> </ul> <p><i>Espaces verts et espaces publics :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitements, nettoyage, fauchage, tonte, débroussaillage, taille des arbres, des haies, des plantations ;</li> <li>• Balayage, ramassage des déchets ;</li> <li>• Entretien des poubelles publiques, Robidog (vidage, gestion des déchets) ;</li> <li>• Nettoyage, entretien et réparation du mobilier urbain.</li> </ul>

	<p><i>Ruisseaux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyer les lits et les berges,</li> <li>• Curer les lits des ruisseaux ;</li> <li>• Entretenir les berges : nettoyage, fauchage, tonte, débroussaillage, taille des arbres, des haies et des plantations ;</li> <li>• Vidanger et entretenir les ouvrages de dégrillage et de dessablage ;</li> <li>• Vérifier le bon état des berges, des lits et des ouvrages, à intervalles réguliers et notamment après orages.</li> </ul> <p><i>Fontaines :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretenir et nettoyer les fontaines.</li> </ul> <p><i>Places de jeux et plage :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyer, faucher, tondre, débroussailler, tailler les arbres, haies et plantations ;</li> <li>• Entretenir et contrôler régulièrement le fonctionnement des éléments de jeux, en remplacement du responsable de la tâche, si absent ;</li> <li>• Contrôler régulièrement la propreté de la place et de ses abords pendant la période estivale ;</li> <li>• Racler le sable.</li> </ul>
Entretien et contrôle des canalisations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyer et vidanger les ouvrages tels que les séparateurs, dessableurs, dégrilleurs, déversoirs d'orage, clapets, pompes de relevage ;</li> <li>• Entretenir et nettoyage des grilles, dépotoirs, caniveaux ;</li> <li>• Entretenir les couvercles et regards ;</li> <li>• Curer et vidange des dépotoirs ;</li> <li>• Curer des canalisations ;</li> <li>• Remplacer grilles et couvercles ;</li> <li>• Contrôler régulièrement le fonctionnement des ouvrages et du système de canalisations communal.</li> </ul>
Cimetière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Creuser et remblayer les fosses pour inhumation et/ou dépôt de cendres ;</li> <li>• Entretenir le cimetière, les allées, sentiers, ouvrages, espaces verts : nettoyage, fauchage, tonte, débroussaillage, taille des arbres, des haies et des plantations, épandage de gravier.</li> </ul>
Matériel, outillage et véhicules	<p><i>Matériel et outillage :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaborer activement à la gestion des stocks ;</li> <li>• Participer et veiller à leur maintien en bon état et à leur utilisation professionnelle, adéquate et optimale ;</li> <li>• Effectuer des réparations sur les petites machines (ex : débroussailleuse) ;</li> <li>• Polyvalence dans l'utilisation de l'outillage.</li> </ul>

	<p><i>Véhicules :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à l'entretien et à la maintenance : lavages, vidanges, petites réparations ;</li> <li>• S'assurer des contrôles et expertises des véhicules (y.c. SCAN) ;</li> <li>• Utiliser l'ensemble des véhicules de manière professionnelle et adéquate.</li> </ul>
Bâtiment des TP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien le bâtiment des TP et de ses alentours ;</li> <li>• Nettoyer, entretenir et assurer la maintenance des locaux et des installations intérieures (portes, portes automatiques, garage, fenêtres, installations techniques, atelier, etc.).</li> </ul>
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien et nettoyer les places « déchetterie » et « Eco Point » sur le territoire communal ;</li> <li>• Participer à la tournée des déchets verts ;</li> <li>• Contrôler, installer, nettoyer et assurer la maintenance des containers communaux (poubelles, déchets verts) ;</li> <li>• Entretien et surveiller la place de dépôt de l' « ancienne déchetterie » ;</li> <li>• Annoncer aux cantonniers coordinateurs toute infraction au règlement communal relatif aux déchets.</li> </ul>
Service hivernal	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participe au service de piquet hivernal, selon les directives et le planning établi par les cantonniers coordinateurs ;</li> </ul> <p><i>Tâches :</i> Déneigement, salage, évacuation de la neige.</p>
Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveiller le respect des règles de vie sur le territoire communal ;</li> <li>• Signaler les actes de malveillance et les déprédations ;</li> <li>• Surveiller l'état des installations communales.</li> </ul>
Manifestations communales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à différentes tâches lors de manifestations communales et fêtes (Fête nationale, Brocante, Fête de la Jeunesse, Fête Dieu, etc.) et/ou selon demande du Conseil communal : installation de signalisations, mise en place de décorations, d'éclairages, de mobilier de fêtes (tables, bancs, containers, etc.), notamment et facturation.</li> </ul>
Travaux pour des tiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer des prestations ou travaux divers pour d'autres services communaux, selon demandes du CC et/ou du responsable technique, via les cantonniers coordinateurs.</li> </ul>
Encadrement des apprenti-e-s	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à la formation et à l'encadrement des apprenti-e-s.</li> </ul>
Autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des tâches spécifiques peuvent être confiées au collaborateur par les différentes instances communales, via le chef de service.</li> </ul>

<b>6. Sécurité</b>	
Préparation du travail et exécution des tâches	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre les directives et recommandations des cantonniers coordinateurs ;</li> <li>• Exécuter les tâches et travaux confiés de manière professionnelle.</li> </ul>
Respect des normes de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exécuter les travaux en priorisant la sécurité des personnes et des biens ;</li> <li>• Suspendre le travail lorsque la sécurité des personnes et/ou des biens n'est pas (plus) assurée ;</li> <li>• Maintenir dans leur efficacité les mesures de prévention et les équipements de de protection.</li> </ul>

<b>7. Horaire</b>	
Généralités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon le Statut du personnel communal, le Règlement d'exécution du Statut et tout autre arrêté du Conseil Communal de la commune du Landeron.</li> </ul>
Horaire de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 41 heures par semaine.</li> </ul>
Heures supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon Statut du personnel communal.</li> </ul>
Timbrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Oui.</li> </ul>

<b>8. Dispositions finales</b>	
Secret de fonction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le collaborateur fera preuve de toute la confidentialité requise dans sa fonction. Il est tenu au secret professionnel. Cette obligation subsiste même après la fin de son engagement.</li> </ul>

Le présent cahier des tâches est susceptible d'être modifié en tout temps en fonction de réorganisation ou de redistribution des tâches.

Le Landeron, le

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le titulaire du poste :

Le/la président-e :

Le/la secrétaire:

N.N.

XX

XX